



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## *Négociation des enseignantes et enseignants* **La FAE accepte d'entreprendre une phase exploratoire**

**Montréal, le 20 mars 2020** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) annonce aujourd'hui qu'elle accepte l'invitation faite par le gouvernement du Québec d'entreprendre une phase exploratoire dans le cadre de la négociation qui doit permettre de renouveler le contrat de travail des enseignantes et enseignants. Cette annonce est faite à la suite des échanges qui se sont déroulés ce matin avec l'ensemble des présidences des organisations affiliées à la FAE. Dans le cadre de cette phase exploratoire, et conformément aux règles internes régissant la négociation, la FAE convoquera, le cas échéant, ses instances décisionnelles dans le respect des règles édictées par la Direction de la santé publique.

« L'ouverture dont nous faisons preuve s'explique par la situation inédite dans laquelle le Québec se retrouve. Cette phase exploratoire doit permettre d'identifier des solutions concrètes aux difficultés que vivent les enseignantes et enseignants dans l'exercice de leur travail auprès des élèves jeunes et adultes. Lorsque la situation se rétablira, ces difficultés continueront d'exister dans les écoles et les centres. C'est pourquoi nous acceptons l'invitation du gouvernement », indique le président de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

*Aucune entrevue ne sera accordée.*

- 30 -

**Source** : Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements** : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)